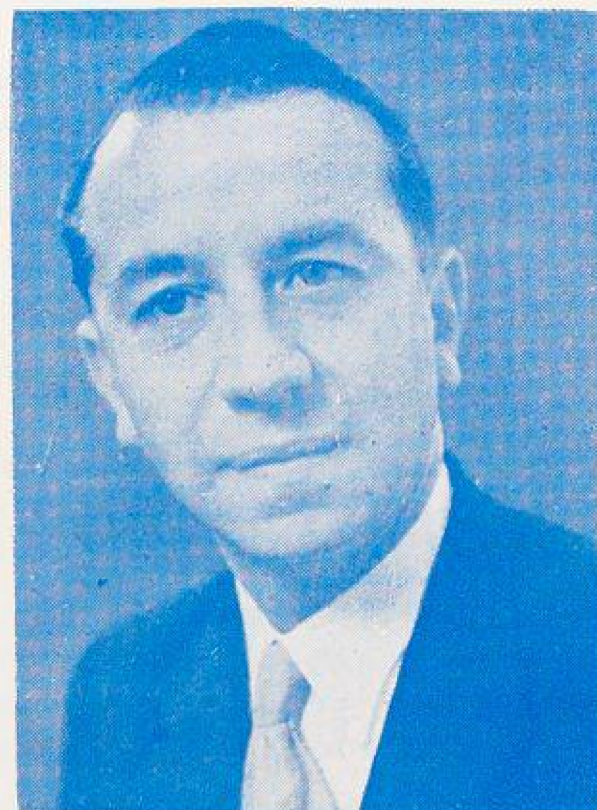
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE. — 2e CIRCONSCRIPTION

Élections Législatives du 23 Novembre 1958



Candidature Georges PIANTA

Candidat Républicain Indépendant Paysan
et d'Union pour le Renouveau Français

Electrices,
Electeurs du Chablais et de la Vallée du Giffre,

Il y a bientôt trois ans, le 2 Janvier 1956. je me présentais à vos suffrages; dans ma déclaration je vous avais fait part de mes lourdes appréhensions quant aux faiblesses du Régime qui depuis dix ans nous conduisait inéluctablement à la faillite de la République.

Voici ce que j'écrivais à la date du 2 Janvier 1956:

« Des tâches immenses nous attendent; nous n'en viendrons à bout que par un effort unanime; dans le désarroi « des esprits il est indispensable d'entreprendre en commun un puissant redressement dans une véritable amitié « entre fils d'une même patrie déchirée par de douloureu- « ses épreuves... »

La démocratie sociale et politique suppose la remise en place et l'application des principes suivants si nécessaires et si oubliés :

1. — Restauration de l'autorité du Gouvernement de la République, lequel, gardien de l'ordre public, doit recouvrer sa force et son efficacité avec rétablissement à tous les échelons du sens de la responsabilité.

Nous ne pouvons assister impassibles à la désagrégation progressive de l'autorité de l'Etat et si nous n'y prenons garde, la désobéissance civique contaminera de nombreux milieux.

Jamais une société n'a survécu longtemps à l'absence d'une autorité politique.

2. — Réforme immédiate et profonde de la Constitution aux fins d'assurer la stabilité gouvernementale.

J'ajoutais que « *la politique ne doit pas tuer la France et que la clef du problème algérien se trouvait à Paris et non à Alger* ».

Dès les premiers mois de la législature les menaces se précisèrent : 11 nouveaux élus appartenant à 8 groupes différents et qui m'honorèrent de leur confiance, décidèrent de créer le mouvement « Jennes Elus » pour mettre le Parlement et le pays en face de leurs responsabilités.

Reçus par Monsieur le Président de la République le 16 Mai 1955, auquel nous fimes part de nos sérieuses inquiétudes, nous décidames d'agir avec rapidité et, dès le 6 Juin 1956, nous déposions sur le bureau de l'Assemblée Nationale une proposition de loi portant réforme de la Constitution et comportant entres autres les points suivants :

1. — Le Gouvernement devait être investi pour la durée de la législature, avec dissolution de l'Assemblée Nationale en cas de crise.

2. — Suppression pour les Députés de l'initiative des dépenses.

3. — Incompatibilité entre le mandat de député et la fonction de ministre.

4. — Réforme électorale avec adoption d'un scrutin majoritaire dans un cadre à définir.

Malgré tous nos efforts cette proposition fut considérée comme trop révolutionnaire et fut rejetée.

Deux ans plus tard et au dernier moment, alors que la République allait être jetée aux abimes, le général de Gaulle était investi par la majorité de l'Assemblée Nationale pour réaliser dans la légalité républicaine ce qui avait été refusé deux ans plus tôt au mouvement des nouveaux élus.

Au mois de Mai dernier, alors que la République s'effondrait, *j'ai répondu OUI sans hésitation au général de Gaulle* qui s'est engagé à remettre en place de nouvelles institutions républicaines adaptées à l'époque de l'énergie nucléaire et non à celle de la diligence.

Je suis fier que ce OUI ait fait de moi un modeste artisan d'une République rénovée, d'une France nouvelle.

J'ai renouvelé ce OUI sans réserves, lors du Référendum du 28 Septembre dernier, qui a permis à l'immense majorité du peuple français de proclamer clairement sa volonté de mettre un terme à la désagrégation de l'autorité

de l'Etat en face de l'omnipotence et de la division des partis.

Il n'est pas dans mon propos ni dans mes intentions de dénoncer les lourdes responsabilités de ceux qui, en 1946, proposèrent au peuple français une Constitution instituant un régime d'Assemblée dont l'Histoire nous rappelle qu'il mène invariablement à la dictature.

Mais les nouvelles Institutions étant mises progressivement en place, de nouvelles et exaltantes tâches nous attendent.

Si la rénovation s'est accomplie dans les textes et sous le signe de la légalité républicaine, il faut maintenant la prolonger dans les faits et dans les mœurs.

Le bonheur du peuple français sera fonction de l'application des *principes libéraux suivants*, que je m'engage à défendre et à promouvoir, si vous me faites l'honneur de votre confiance le 23 Novembre prochain :

1° Rétablissement de la paix en Algérie dans le cadre d'une communauté franco-algérienne définie par le général de Gaulle dans son discours de Constantine.

2° Rétablissement du rôle traditionnel de l'État qui doit être le SERVITEUR et non l'OPPRESSEUR de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et doit distribuer à chaque citoyen sa part de justice et de liberté.

3° *Défense de la propriété privée* et notamment de la *petite propriété rurale, agricole, commerciale, industrielle et artisanale, produit du travail et de l'épargne, et fondement millénaire, avec la famille, de notre civilisation humaniste.*

4° *Protection de l'agriculture, notre principale activité nationale, qui ne connait pas actuellement un sort enviable.*

L'Etat doit entreprendre un puissant effort (mise en harmonie des prix agricoles avec les prix industriels - augmentation du revenu agricole - réseau routier - adduction d'eau - réseau électrique - habitat rural) pour redonner espoir et prospérité au monde rural.

5° Création d'un climat de confiance et non de combat entre le monde des travailleurs et le patronat; *la justice sociale, condition de la paix sociale, ne doit pas être une simple promesse mais doit entrer dans les faits.*

6° Retour aux règles élémentaires de l'orthodoxie financière; établissement d'un budget en équilibre avant le 31 décembre de chaque année et d'une fiscalité simplifiée, en harmonie avec les facultés du contribuable; dans le cadre d'une réelle et rapide réforme fiscale, il y a lieu en particulier de transformer le système de la patente, source de profondes injustices.

7° *Maintien de la stabilité monétaire*, le crédit du franc étant inséparable du crédit de la France et de l'amélioration des conditions de vie du monde dn travail.

8° *Poursuite inlassable d'une politique de paix* : la paix armée ne peut servir de fondement à la paix tout court.

La course aux armements ruine les peuples et les conduit inexorablement à la guerre. Le premier devoir des Gouvernements est d'aboutir à une limitation puis à une réduction des armements, limitation et réduction s'étendant non seulement aux armes atomiques, mais à toutes les armes du type classique, et qui doivent être soumises à un contrôle effectif dans tous les pays du monde.

9° *Nécessité de constituer l'Europe pour qu'elle soit dans la fraternité des patries un élément essentiel d'un univers pacifié.*

10° La cohésion de l'ensemble métropole-Afrique du Nord-Sahara-Afrique Noire doit être assurée. Notre mission est de guider ces peuples, qui ont besoin de nos hommes et de nos capitaux, vers l'émancipation humaine et matérielle.

11° Lutte implacable contre les taudis et poursuite d'une vaste politique de construction de logements pour donner un toit à chaque famille.

12° Nécessité de développer la décentralisation industrielle aux fins d'éviter l'asphyxie des provinces françaises.

13° Développement du tourisme, source de revenus et de richesses pour la France et en particulier pour le Chablais et la Vallée du Giffre.

Il faut proposer à notre jeunesse une communauté juste et rayonnante. Avec une jeunesse sportive et enthousiaste, nous opérerons notre redressement. Sans elle nous ne pourrons rien.

EN RÉPONDANT OUI il y a quelques semaines, nous avons manifesté notre inflexible volonté de renouveau français dans le travail et la concorde. EN RÉPONDANT OUI nous avons manifesté notre volonté de connaitre l'ordre, la confiance et la prospérité.

EN RÉPONDANT OUI nous avons décidé de NOUS UNIR DANS L'ACTION ET L'ESPÉRANCE POUR REMETTRE LE PAYS DANS LE CHEMIN DU BON SENS.

LE 23 NOVEMBRE NOUS FERONS RESPECTER CE OUI. Nous dirons clairement que le progrès social ne peut être fondé sur l'abandon de la liberté et sur la négation de la personnalité humaine.

Nons dirons clairement que nous sommes pour la libre entreprise, pour le respect de toutes les libertés essentielles de l'homme, pour la défense des droits de l'homme, de la famille et de la Nation.

Et si vous me faites l'honneur de votre confiance le 23 Novembre prochain, je m'efforcerai de m'en montrer digne.

Georges PIANTA

Docteur en Droit,
Avocat au Barreau de la Haute-Savoie,
Maire de Thonon-les-Bains,
Vice-Président du Conseil Général,
Député de la Haute-Savoie.

REMPLAÇANT :

Robert MOREL

Exploitant Forestier — Maire de La Forclaz
Conseiller Général du Canton de Le Biot,
Membre de la Commission Départementale.

SOPIZET - THONON